

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07/03/2022

La séance s'est ouverte à 20h10.

Le sept février deux mil vingt-deux, à 20h00, le Conseil Municipal de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GUYOT Rémy, Maire.

Date de convocation : 02/03/2022

Présents : ARNAUD I. - BAZIN R. - CARTERON N. - CHATAGNON B. - FAYOLLE A. - FAYOLLE P. - GUINAND M.A. - GUYOT R. - LAURENT J.L. - LAURENT M. - MARTIN C. - PITAVAL J.L. - POULAT P. - STARON C. - VILLARD S. - VIRISSEL D. - VORON A.

Absents excusés : Marcel CHILLET - Philippe BLANC

Secrétaire de séance : Christophe STARON

En début de séance, en présence des membres du CCAS invités à participer à cette réunion, Monsieur le Maire a souhaité faire état du soutien et de la mobilisation de la commune à destination des civils Ukrainiens. En effet, deux familles ont été accueillies dimanche matin (deux mamans et leurs enfants) et sont logées dans l'appartement de la cure. Ce dernier a été aménagé dès lors qu'il a été pris connaissance de l'arrivée de ces familles. D'autres démarches sont actuellement en cours afin d'organiser leur séjour ici dans les meilleures conditions et également de manière à les rendre autonome dans leurs déplacements.

Des dons peuvent être faits au nom du CCAS par chèque. Pour les besoins matériels, à ce jour, ils sont pourvus. Ultérieurement, un appel sera fait selon les nécessités du moment.

DEL2022-03-01 : Demande de fonds de concours auprès de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance - Acquisition - démolition et réaménagement de bâtiments - Annule et remplace celle du 7/02/2022

Après avoir rappelé le coût d'acquisition du restaurant le serpolet, du bâtiment annexe et le coût des frais de notaires liés à cet acte, à savoir 165 000 € et 3 175 € ;

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal le dossier d'aménagement.

L'adjoint aux bâtiments avait précisé le projet qui faisait l'objet d'une première phase d'aménagement à savoir :

- La démolition du bâtiment annexe,
- La création d'une dalle pour séparer le restaurant de l'étage supérieur,

- La création et l'agrandissement d'ouvertures ainsi que le renouvellement de toutes les huisseries au niveau du restaurant pour améliorer l'isolation et également l'acoustique vis-à-vis des voisins immédiats de cet espace,
- La création à la place d'une partie de la démolition d'une terrasse pour le restaurant.

Le coût de ces travaux est estimé à 232 748 € hors taxes.

Le coût total estimé de l'opération est donc de 400 923 €.

Après exposé de ces éléments et la présentation d'un visuel, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **A SOLLICITE** SAINT-ETIENNE METROPOLE pour un fonds de concours dans le cadre du plan de relance à hauteur de 50 %,
- **A PRECISE QUE** les dépenses seront inscrites au budget primitif 2022 en emprunt et en autofinancement,
- **A AUTORISE** le Maire à signer tous les documents permettant de déposer le dossier conformément aux modalités de Saint-Etienne Métropole.

DEL2022-03-02 : Démolition bâtiment « 607 route de la Combe » - Mission désamiantage - Examen des propositions et choix de l'entreprise

Monsieur le Maire a rappelé les travaux de démolition du bâtiment situé « 607 Route de la Combe » dans le cadre du réaménagement de l'espace restaurant. Cette démolition est prévue dès lors que la mission de désamiantage sera réalisée.

Monsieur le Maire a indiqué que 3 entreprises ont été consultées :

- OXPUR de Genay
- MALIA de Saint-Didier en Velay
- TPM de Lorette

Il fait état de leur proposition tarifaire, du délai d'intervention.

Après échange, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise TPM domiciliée à Lorette « 44 Rue Adèle Bourdon » d'un montant de 15 390 € HT ;
- **A AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant ;
- **A INSCRIT** la dépense au budget communal de l'exercice 2022.

DEL2022-03-03 : Choix de la maîtrise d'œuvre pour la 2^{ème} tranche de travaux – Rénovation et aménagement d'un plateau « espace culturel »

Monsieur le Maire a rappelé que le choix de la maîtrise d'œuvre pour la 1^{ère} tranche de travaux concernant :

- La démolition d'une partie du bâtiment,
 - La modification de certains accès sur l'extérieur,
 - et le changement entre les deux étages, des huisseries,
- a été confié à l'atelier K'NOPÉ.

Monsieur le Maire a exposé la 2^{ème} tranche de travaux (estimés à 850 000 € HT) relative à la rénovation et l'aménagement d'un plateau « espace culturel » d'environ 450 m² et indique qu'il a été consulté 3 cabinets afin de proposer un contrat de maîtrise d'œuvre composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

Les 3 cabinets suivants ont été consultés :

- D2GC de LIMONEST,
- PENTA INGENIERIE de ST ETIENNE,
- MASSARD de ST ETIENNE.

Il a fait état de leur proposition tarifaire.

Après ces explications, le Conseil municipal à l'unanimité a décidé :

- **DE CONFIER** au cabinet PENTA INGENIERIE la mission de maîtrise d'œuvre ;
- **D'APPROUVER** ses honoraires à hauteur de 19 680 € hors taxe pour la tranche ferme et pour la tranche conditionnelle le taux de 9.63 % (budget prévisionnel de 850 000 € HT) ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents y afférents.

DEL2022-03-04 : Restaurant - Choix de l'entreprise - Remplacement des huisseries

Dans le cadre de la 1^{ère} tranche de travaux concernant :

- La démolition d'une partie du bâtiment,
- la modification de certains accès sur l'extérieur,
- et le changement entre les deux étages, des huisseries ;

Monsieur le Maire a donné lecture des deux devis présentés par les entreprises suivantes, afin de procéder au changement des huisseries :

- PASSION MENUISERIE domiciliée à SAINT-ETIENNE,
- Et MENUISERIE des Sapins domiciliée à SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ.

Après examen des conditions tarifaires et échanges, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A DEDICE** de retenir l'offre de la menuiserie des Sapins domiciliée à ST CHRISTO EN JAREZ (Loire) « 6 Chemin de la Chapelle » pour un montant HT de 26 991.30 € HT,
- **A AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant,
- **A INSCRIT** la dépense au budget communal de l'exercice 2022.

DEL2022-03-05 : Etude de programmation pour la requalification de l'ilot de la mairie de ST CHRISTO EN JAREZ - Examen et choix du programmiste

Monsieur le Maire a rappelé que la commune de ST CHRISTO-EN-JAREZ souhaite mener une réflexion sur la restructuration ou la reconstruction de la mairie qui n'est plus adaptée aux besoins et à la taille de la commune. En lançant une étude de programmation, la commune s'engage dans une réflexion qui s'élargit au tènement complet qui porte l'équipement, avec la prise en compte des flux des abords, des accès, du stationnement. Le site comporte un fort dénivelé qui demandera une hiérarchisation de espaces pleins et vides et des accès.

La commune s'interroge sur la nécessité de restructurer les existants complètement ou partiellement, ou de tout démolir pour reconstruire.

L'étude de programmation aura pour but de donner l'ensemble des composantes de la faisabilité de ce projet afin que soient prises de bonnes décisions pour l'avenir.

Monsieur le Maire a fait état, après retour du groupe de travail, des propositions reçues de deux programmistes :

- ATELIER KARR de ST BONNET LE CHATEAU,
- ARCHIGRAM de MONTBRISON.

Monsieur le Maire a précisé que les deux programmistes sont venus en mairie présenter leur entreprise, leurs missions et visiter les lieux.

Après échange sur les retours du groupe de travail ayant participé aux rencontres et ayant examiné les offres, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A DECIDE** de retenir la société ARCHIGRAM domiciliée à MONTBRISON (Loire) « 1 rue du Panorama » pour un montant de :
 - 14 577 € HT pour la tranche ferme,
 - 14 216 € HT pour la tranche conditionnelle,Soit 28 793 € HT.
- **A AUTORISE** le Maire à signer l'offre correspondante,
- **A INSCRIT** la dépense au budget communal de l'exercice 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

Il a été présenté la décision prise par le CCAS quant au lancement d'une étude partenariale avec Loire Habitat afin d'engager une réflexion sur la faisabilité de la reconversion du site et du bâti de l'ancienne école. Loire habitat portera cette étude. Le CCAS participera au financement à part égale, soit 6 180 € TTC pour chacune des parties.

AGENDA :

Elections :

Le planning a circulé afin que les élus inscrits vérifient leur créneau choisi et afin que les élus non encore inscrits puissent le faire.

Commission urbanisme : mardi 8/03 à 18h30

Commission voirie :

Elle est fixée au vendredi 25 mars à 18h00 en mairie.

Commission finances : lundi 14 / 21 / 28 mars à 20h00 / rencontre de la banque des territoires le mardi 22 mars à 10h30

Commission contrôle listes électorales : vendredi 18 mars à 19h30

Commission actions seniors : jeudi 24 mars à 20h00

Conseil d'école : jeudi 31 mars

CME : conseil municipal d'enfants : jeudi 7 avril

Rencontre :

Jean-Claude TISSOT, sénateur et sa collaboratrice Isabelle DUMESTRE, lundi 28 mars à 11h : échanger sur les projets de la commune et leur apporter éventuellement une aide.

Intercommunalité :

Jeudi 10 mars à 18h00 – Syndicat intercommunal du gymnase

Vendredi 8 avril à 17h00 – salle polyvalente de CHAMBOST-LONGESSAIGNE :
Syndicat de l'eau

Prochains conseils municipaux :

- Lundi 11 avril à 20h00
- Lundi 23/05 à 20h00
- Lundi 27/06 à 20h00
- Lundi 18/07 à 20h00

La séance a été levée à 22h00

Affiché le 08/03/2022



Le Maire,

R. GUYOT